

Le projet de loi 7

Non au projet du ministre Couillard *Oui* à la négociation d'un contrat social

Les représentants de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) et du Regroupement des ressources résidentielles adultes du Québec (RESSAQ) ont participé le 16 septembre dernier aux auditions publiques convoquées par la Commission des affaires sociales relativement au projet de loi 7.

Ce projet de loi, qui modifie la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* vise à retirer aux ressources intermédiaires (R.I.) et aux ressources de type familial (R.T.F.) le statut de salarié que leur a reconnu le Tribunal du travail.

Au cours du printemps, le RESSAQ représentant les R.I. et les R.T.F. qui accueillent et prennent soin dans leur résidence de moins de neuf adultes avec des handicaps multiples, a décidé de s'affilier à la CSD. Depuis lors, une vingtaine de requêtes en accréditation visant quelque 2 500 R.I. et R.T.F. sur les 4 500 que compte le Québec, ont été déposées auprès de la Commission des relations du travail (CRT).

Une approche humaniste

Au cours des deux dernières décennies, ces personnes ont, par leur implication, contribué au succès de la désinstitutionnalisation de certains services sociaux au Québec et développé un réseau non institutionnalisé, flexible et efficace, résolument centré sur la personne. « *Leur dévouement, leur générosité, leur sens de l'abnégation sont remarquables. Ils représentent l'un des rares pans d'humanisme du réseau de la santé et des services sociaux qui ne soit pas tombé sous le poids de la bureaucratisation* », a affirmé le président de la CSD, **François Vaudreuil**, lors de sa présentation à l'Assemblée nationale.

La CSD et le RESSAQ rejettent catégoriquement le projet odieux et inique du ministre, par lequel il propose de dépourvoir ces personnes de leurs droits pour satisfaire les impératifs comptables du gouvernement tout en s'attribuant un pouvoir discrétionnaire pour conclure une entente avec un ou plusieurs organismes représentatifs des R.I. et des R.T.F. quant à leur rétribution et à l'exercice de leurs activités.

En agissant ainsi, le gouvernement se pose en juge d'une affaire à laquelle il est partie. Il revient aux instances juridiques appropriées et à elles seules de trancher si une personne est salariée ou non. En s'ingérant dans ce dossier, le gouvernement fait la démonstration qu'il ne cherche qu'à se soustraire à ses propres lois, contribuant ainsi à alimenter le cynisme de la population à son égard.



Alcide Genesse, président du RESSAQ en compagnie du président de la CSD, François Vaudreuil.

Ci-contre, Diane Ménard, vice-présidente du RESSAQ.



Un contrat social

La CSD et le RESSAQ proposent plutôt au ministre Couillard la négociation d'un contrat social, qui permettrait de reconnaître aux R.I. et aux R.T.F. un véritable statut et de leur procurer des droits et une rétribution leur garantissant une meilleure qualité de vie.

Cette proposition, qui va plus loin que l'approche traditionnelle axée exclusivement sur la négociation d'une convention collective, assurerait la pérennité du réseau et sa culture humaniste. Elle permettrait également la mise en place de mécanismes de concertation et d'arbitrage adéquats pour répondre aux défis posés par les nouveaux phénomènes de société qui interpellent ces ressources tels le vieillissement des ressources, leur relève, la formation, etc.

« *Ce que nous propose la CSD, c'est une vraie solution adap-*

tée aux attentes et aux besoins de nos membres et à la réalité qu'ils vivent quotidiennement. C'est un modèle qui nous permettrait aussi de négocier avec Québec d'égal à égal dans le respect de ce que nous sommes, de ce que nous faisons », explique **Alcide Genesse**, président du RESSAQ.

Pour la vice-présidente de RESSAQ, **Diane Ménard**, la négociation d'un contrat social permettrait aux ressources de ne plus être sous le joug des établissements et d'avoir le contrôle de leur travail. « *C'est la seule façon de changer le cours des choses. L'appui de la CSD et de son équipe, c'est ce dont nous avons besoin pour nous faire respecter et défendre nos droits* », affirme-t-elle. ©